

COMMUNE DE VILLERÉAL

ARRÊTÉ TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

ARRÊTÉ	Acte n°	2017-061
	Nomenclature	6-4

Le Maire de **Villeréal**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en **ses articles L 2212-1 et les suivants**,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement sur la commune en date du **21 juillet 2016**,

Vu la demande formulée le 20 juin 2017 par la **SARL ARFEUIL Alex sise "Côte Saint-Michel" 47210 Villeréal**, afin d'effectuer des travaux de toiture et de zinguerie sur l'immeuble de **M. LAFONT Bernard** sis **41 rue Victor Delbergé à Villeréal**,

Considérant qu'il y a lieu de définir un périmètre de prévention et de sécurité publique aux alentours du chantier et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Durant les travaux de toiture de l'immeuble sis 41 rue Victor Delbergé un élévateur, un camion et un échafaudage seront installés ***interdisant le stationnement à tous véhicules*** :

- Rue Victor Delbergé du n°24 au n°28

- Du 26 au 29 juin 2017 de 8h00 à 18h00

Article 2 : La signalisation réglementaire, panneaux et barrières sera mise en place par l'entreprise, conformément aux présentes dispositions.

Article 3 : L'entreprise s'engage à nettoyer l'espace public occupé par le chantier à la fin des travaux, (ne pas laisser de gravats, déchets bois, ciment, cailloux, gravillons ou encombrants).

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au demandeur, copies au Chef de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Monflanquin et au Chef de corps des Sapeurs-Pompiers de Villeréal.

Fait à Villeréal, le 22 juin 2017

L'Adjoint au Maire
Jean-Jacques CAMINADE